



UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2019 - 019  
Séance du 3 mai 2019

Président : M. Pasquale Mammone  
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

**Contrat d'établissement : dossier d'accréditation de l'offre de formation**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés  
majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le dossier d'accréditation de l'offre de formation dans le cadre du Contrat d'établissement, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 3 mai 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr

## Stratégie et politique de l'offre de formation

### Dossier d'accréditation des formations pour le contrat quinquennal 2020-2025

Document soumis au Conseil Académique du 26 avril 2019

L'Université d'Artois a l'ambition, dans le cadre du contrat d'accréditation de ses formations pour la période 2020-2025, de construire une offre à la fois **attractive** et **performante**, qui prend en compte les évolutions de la politique de site et de territoire, et qui s'appuie sur les atouts d'un établissement pluridisciplinaire, multipolaire et de plein exercice.

Afin de construire **une offre de formation attractive**, l'établissement sera particulièrement attentif aux recommandations du HCERES en matière d'internationalisation de ses formations. Il poursuivra également la dynamique entreprise, dans le cadre de son projet stratégique 2015-2020, autour de trois axes :

- l'offre d'une formation complète (DUT, LP, L, M, D) et pluridisciplinaire, tout en laissant une place aux formations de niche qui répondent spécifiquement aux besoins socio-économiques et culturels du territoire ;
- la professionnalisation des formations par la systématisation des stages dans les maquettes de formation, et par le développement de l'alternance ;
- l'adossement des formations à la recherche ; et ce, dès le premier cycle.

L'ambition d'**une offre de formation performante** conduira l'Université d'Artois à prendre pleinement en compte les recommandations du HCERES en ce qui concerne la mise en œuvre de dispositifs de management de la qualité (effectivité de tous les conseils de perfectionnement, évaluations systématisées des formations et des enseignements, amplification du suivi du devenir des étudiants, en appui sur un Observatoire de la Vie Etudiante renforcé). Dans la lignée de la mission qui lui a été confiée au moment de sa création, à savoir l'accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre, l'établissement poursuivra aussi ses efforts pour assurer la flexibilité de ses parcours de premier cycle. A cet égard, la dynamique construite avec l'Université Picardie Jules Verne et l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la mise en place d'une nouvelle Licence Compétence en Réseau (projet financé par le programme « Nouveaux Coursus à l'Université » du PIA3) sera déterminante, et elle se poursuivra par le dépôt d'une réponse en commun des trois universités à l'appel à projets « Dispositifs territoriaux d'orientation vers le supérieur » (2<sup>ème</sup> vague du PIA 3).

L'attractivité et la performance de l'offre de formation se conjugueront avec la **politique d'aide à la réussite des étudiants**, que l'Université s'emploie à mettre en œuvre depuis le précédent contrat. Attentif à la réussite de son public, de formation initiale et de formation continue, l'établissement poursuivra donc ses engagements dans les dispositifs d'accompagnement individualisé des étudiants (dans le cadre du Programme Régional de Réussite en Études Longues ou dans le cadre de la loi ORE avec la mise en œuvre des « OUI SI »), ainsi que la promotion de l'innovation pédagogique dans les enseignements.

Parallèlement à cette ambition, et comme l'ensemble des établissements du supérieur, l'Université d'Artois devra s'adapter aux évolutions réglementaires, se montrer réactive aux opportunités créées par ces évolutions (certification des compétences, universitarisation des formations du secteur social et paramédical, mise en place des mineures santé...), se positionner dans un environnement concurrentiel, et se montrer en capacité d'évaluer la soutenabilité de son offre de formation. Dans cette optique, la préparation du présent contrat s'est appuyée sur **un document de cadrage de la stratégie de formation adopté à l'unanimité** en Commission Formation et Vie Universitaire et en Conseil d'Administration<sup>1</sup>.

## 1. Caractérisation de l'offre de formation

### 1.1. Structuration de l'offre de formation en champs

L'Université d'Artois structure son offre de formation autour de quatre champs : « **Cultures, Patrimoines, Territoires** », « **Organisations, Sociétés, Education** », « **Environnement, Energies, Ingénierie et Nutrition** », « **Mathématiques, UniverS Connecté, LogistiquE** ».

Résultat d'une réflexion mûrie des responsables de mentions et des directeurs des dix composantes de l'établissement, la structuration de l'offre en champs a fait l'objet d'un débat devant les élus de la Commission Formation et Vie Universitaire et du Conseil d'Administration, pour être adoptée à l'unanimité devant ces instances. Pour l'établissement, cette structuration est apparue comme une véritable opportunité, permettant de rendre son offre plus visible et mieux articulée à la recherche. Le choix des champs de formation a ainsi conduit à distinguer des ensembles de formations lisibles et cohérents au regard d'une dominante disciplinaire ou d'une thématique, et pour prendre en compte une convergence d'objectifs professionnels et scientifiques. Les quatre champs de formation s'articulent aussi avec les quatre Domaines d'Intérêt Majeur (DIM), qui fédèrent les équipes de recherche de l'Université d'Artois, et qui s'inscrivent dans une stratégie de positionnement régional, national et international de la recherche pour l'établissement : « Eco-efficacité énergétique », « Patrimoines, territoires, transculturalités », « Recompositions du lien social » et « Intelligence artificielle ». Une telle articulation entre champs de formation et DIM souligne la volonté de l'établissement d'un adossement systématique de la formation à la recherche. Enfin, et au-delà de la volonté d'adapter le nombre à la taille de l'établissement, le choix de quatre champs de formation conduira à une meilleure visibilité de l'identité de l'Université d'Artois, qui depuis sa création, s'intègre parfaitement dans un maillage territorial en lien avec sa multipolarité, mais affiche aussi une pluridisciplinarité équilibrée entre les Humanités (« Cultures, Patrimoines, Territoires », « Organisations, Sociétés, Education »), et les Sciences (« Environnement, Energies, Ingénierie et Nutrition », « Mathématiques, UniverS Connecté, LogistiquE »).

Dans le cadre du présent contrat, l'affichage des quatre champs jouera un rôle

---

<sup>1</sup> V. le document en annexe.

stratégique, de nature à renforcer cet équilibre. Ainsi, l'Université d'Artois présente désormais son offre de formation par champ (plaquette spécifique ; présentation dans l'onglet « formation » du site web de l'université <http://www.univ-artois.fr/Formations/Les-champs-de-formation>)<sup>2</sup>. Conscients de l'opportunité, les responsables de formation se sont déjà engagés dans un processus de coopération et de mutualisation au sein de chaque champ, afin notamment de renforcer les relations avec le secteur socio-économique et culturel, ainsi que les partenariats internationaux. La nomination de quatre responsables de champ facilitera la mise en œuvre d'une stratégie de développement des formations, de manière concertée et coordonnée au sein de chacun des champs. Le responsable de champ a capacité à repérer les interférences et les concurrences internes à l'intérieur du champ et peut agir en vue d'une meilleure cohérence et d'une meilleure complémentarité des formations. À cet effet, une rencontre annuelle entre le responsable du champ, les directeurs de composantes et les responsables de mentions sera mise en place. Cette réunion annuelle pour chacun des champs (« conseil de champ ») pourra utilement se positionner préalablement à une réunion du conseil des directeurs de composantes.

Champ	Nom du responsable	Dominante disciplinaire ou thématique
Cultures, Patrimoines, Territoires (CPT)	Pierre Schneider, Professeur des universités en histoire	Le champ CPT regroupe des formations qui partagent les thématiques suivantes : lettres, arts, langues, histoire et géographie. Ces thématiques parcourent, observent et interrogent, sous des angles variés, les espaces, les cultures et les patrimoines des sociétés contemporaines et passées. Les formations du champ ont aussi en commun l'acquisition de compétences génériques : traitement de l'information (analyse, synthèse, enquête documentaire), recherche bibliographique, analyse critique, culture générale, maîtrise de l'expression et de l'argumentation écrites et orales, ainsi que la capacité à parler une ou deux langues étrangères. Les compétences acquises offrent des débouchés dans des secteurs variés de l'emploi dans la région : enseignement et recherche, tourisme, aménagement de l'espace et développement des territoires, métiers de la culture et de l'édition, administration et fonction publique, services internationaux en entreprise, journalisme,... Par ailleurs, certains parcours conduisent spécifiquement à la recherche, étant adossés à des laboratoires installés dans le pôle d'Arras.
Organisations, Sociétés, Education (OSE)	Eric Dehay, Maître de conférences en économie	Le champ OSE associe une thématique d'organisation (droit, économie, gestion) et des thématiques sociétales (collectivités, protection, santé, sport, éducation, ...). Cette association se justifie par les besoins en formation au droit ou à la gestion des étudiants amenés à travailler dans ces domaines sociétaux. Elle se justifie également par la nécessité pour tout manager, commercial ou gestionnaire – quel que soit son secteur de professionnalisation – d'être en capacité d'intégrer ces enjeux sociétaux dans ses activités. Cette association est particulièrement illustrée par certaines formations comme, par exemple, le master Management

<sup>2</sup> Cette présentation doit toutefois coexister avec la présentation classique du catalogue de formations, par domaines et par composantes (UFR ou IUT), qui est plus familière aux étudiants. Il convient en outre de concilier la présentation par champ avec la position géographique des formations au sein des cinq pôles de l'établissement (Arras, Douai, Lens, Béthune, Liévin), la multipolarité, au même titre que la pluridisciplinarité, étant une caractéristique majeure de l'université d'Artois.

		<p>sectoriel - cadre du social ou de la santé, le master Droit de l'environnement et de l'urbanisme ou le DEUST Action commercialisation des services sportifs. Elle est également illustrée par la présence de nombreux enseignements d'ouverture dans les formations.</p> <p>Dans le prolongement de cette identité thématique, la cohérence du champ s'établit autour d'un objectif principal commun : offrir des formations professionnalisées permettant une insertion réussie des diplômés. Un indicateur de cette cohérence est notamment le fait que dix-sept formations du champ sur vingt-et-une sont des formations fortement professionnalisées (masters, licences professionnelles, DEUST) dont les trois quarts offrent d'ores et déjà un parcours en alternance par contrat de professionnalisation ou apprentissage. Dans le même ordre d'idées, toutes les formations du champ intègrent des stages à leur cursus. Ces éléments participent à l'obtention, pour les masters et licences professionnelles du champ, d'un taux moyen d'emploi à 30 mois supérieur à 80 %.</p>
Environnement, Energies, Ingénierie et Nutrition (EEIN)	Jean-François Henninot, Professeur des universités en physique	<p>Le champ EEIN constitue une structuration de l'offre de formation dans le domaine des sciences expérimentales et des sciences pour l'ingénieur. Cet ensemble comprend 4 diplômes de licences, 5 de masters et 15 licences professionnelles. Il peut aussi se voir rattacher 5 DUT. Sa création a pour but d'augmenter la lisibilité, l'efficacité et l'ancrage territorial de nos formations, pour une réelle mise en correspondance avec les compétences attendues dans le monde du travail dans les domaines de l'énergie électrique, des nouveaux matériaux, du bâtiment, de l'environnement et de l'innovation en agroalimentaire.</p> <p>La définition du périmètre de ce champ est directement inspirée du DIM Eco-Efficacité Energétique. Cette thématique est déclinée sur le volet formation pour répondre aux attentes de plusieurs secteurs professionnels tels que la chimie, l'habitat, les systèmes électrotechniques, le génie civil, l'environnement et l'agroalimentaire. Les objectifs scientifiques clairement identifiés dans ce champ sont relatifs à l'optimisation des procédés et des systèmes dans les secteurs évoqués, et correspondent aux thématiques des laboratoires de recherche associés : l'UCCS (Unité de Catalyse et de Chimie du solide, UMR CNRS 8181) dans le domaine de la chimie et de l'environnement, l'institut Charles Violette dans celui de l'agroalimentaire, le LGCgE (Laboratoire de Génie Civil et Géo-Environnement) dans le domaine de l'habitat et de l'environnement et le LSEE (Laboratoire des Systèmes Electrotechniques et Environnement) dans le domaine des systèmes électrotechniques. L'IUT de Béthune est également associé à cette dynamique, avec une offre de formation supplémentaire de licences professionnelles dans le secteur du génie civil.</p>
Mathématiques, UniverS Connecté, LogistiquE (MUSCLE)	Bertrand Mazure, Professeur des universités en informatique	<p>Le champ MUSCLE regroupe des formations issues de quatre composantes de l'université d'Artois : les deux facultés scientifiques (sciences et sciences appliquées) et les deux IUT de l'Université. Les composantes impliquées dans le champ MUSCLE lui donnent clairement une identité scientifique. Plus particulièrement, le périmètre de ce champ de formation concerne les sciences dites formelles que sont les</p>

		mathématiques et l'informatique et leur domaine d'application à la logistique. Dans le prolongement de cette identité thématique, l'objectif premier est de proposer des formations offrant des débouchés professionnels conduisant à l'emploi tant dans les domaines de l'enseignement que dans celui de l'ingénierie logicielle, industrielle et logistique.
--	--	--

## 1.2. Structure de pilotage institutionnelle et opérationnelle de l'offre de formation.

Le pilotage institutionnel de l'offre de formation revient à la **Commission Formation et Vie Universitaire**, qui, selon les statuts de l'université, est en charge de la définition des axes stratégiques de développement de la formation. Dans la continuité des engagements pris dans le cadre du précédent contrat, la CFVU sera confortée dans son rôle d'instance de débats et d'échanges entre les représentants enseignants, étudiants et personnels administratifs, notamment sur les thématiques qui feront la priorité du présent contrat : professionnalisation des formations et politique des stages, articulation de toutes les formations de licence et master avec la recherche, développement des dispositifs de réussite, effectivité de la reconnaissance de l'engagement étudiant.

D'autres instances ont aussi un rôle à jouer dans les choix relatifs au développement des formations. Le **Conseil des Directeurs de composante**, qui se réunit au moins quatre fois par an, suit, selon les statuts de l'Université, un ordre du jour fixé par le Président de l'université, mais qui tient compte des demandes éventuelles des Directeurs de composantes. Ce Conseil, qui peut être consulté par le Président de l'université sur toute question intéressant le fonctionnement de l'université et des composantes, est un lieu d'échange et de débats pour toutes questions relatives à la politique de formation. Pour le prochain contrat, chaque réunion de ce conseil sera précédée d'un **Conseil de champ**, sous le pilotage du responsable de champ, dans le but de mettre en place des actions concertées à l'échelle du champ : mutualisation de certains enseignements transversaux, développement d'actions communes en vue de renforcer l'attractivité des formations, de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, et de développer l'internationalisation de ces formations.

En outre, l'**Observatoire stratégique des formations (OSF)**, qui est un organe intermédiaire entre le Conseil des directeurs de composantes et la CFVU, a pour mission, pour l'ensemble de l'offre de formation (DEUST, licence, licence professionnelle, DUT, Master) d'expertiser les projets de création et/ou de modification substantielle de diplôme ; de réfléchir sur la politique à tenir en matière de formation dans l'Université ; d'évaluer l'attractivité et de la lisibilité de l'offre de formation de l'Université. De par sa composition, qui inclut des représentants du monde socio-économique, l'OSF permet un éclairage sur l'attractivité professionnelle des formations, et sur la lisibilité de l'offre de l'Université au sein du paysage académique. Pour le prochain contrat, l'Observatoire aura une attention particulière pour la nécessaire coordination à l'intérieur des champs et entre les champs de formation (périmètre des champs, développements stratégiques, dialogue entre champs et interne à chaque champ). Il pourra s'appuyer sur les enquêtes relatives au devenir des étudiants (réussite, poursuite d'étude et insertion professionnelle) de l'**Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)**, dont les moyens et les compétences se trouveront renforcées. Les documents de synthèse de l'évaluation des enseignements et des formations (désormais systématisée et harmonisée) lui seront également transmis.

La réflexion relative à l'offre de formation nécessite l'adhésion de l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre effective d'une politique ambitieuse. Si les instances de l'établissement (Conseil des Directeurs de composante, Observatoire stratégique des formations, Commission Formation et Vie Universitaire, Conseil Académique) sont des occasions d'échanges et de débats sur des choix d'orientation de la politique de l'établissement en matière de formation, ils ne permettent pas toujours de privilégier l'interactivité entre les différents acteurs. La difficulté d'une communication fluide et complète se trouve nécessairement accrue dans une université à la fois pluridisciplinaire et multipolaire. En amont des réunions des instances, **la constitution de groupes de travail thématiques** permet de mieux cerner les forces, faiblesses, opportunités et risques d'un nouveau projet. A titre d'illustration, des groupes de travail relatifs à la reconnaissance de l'engagement étudiant, à l'évaluation des formations et des enseignements, à la structuration de l'offre de formation en champs, ou encore à la mise en place de la loi ORE (directeur d'études, contrat pédagogique, blocs de compétences) ont été les artisans puis les promoteurs de réformes importantes. A l'avenir, ces procédures concertées, qui permettent de réunir dans un cadre informel des membres de l'équipe de direction, des représentants enseignants, étudiants et personnels administratifs seront privilégiés.

### 1.3. Place de l'offre de formation de l'établissement dans l'offre globale du site et/ou du territoire.

Les établissements de la COMUE Lille Nord de France ont procédé à un travail de mise en cohérence de leurs offres de formation. L'outil MesEtudes-LNF (<http://www.mesetudes-inf.fr/>) présente une cartographie régionale de cette offre de formation. Ce travail a notamment conduit à différencier les formations au niveau des parcours. Ainsi, et bien que plusieurs universités de la COMUE se trouvent co-accréditées de certaines mentions de master, ou accréditées de mentions identiques en licence ou licence professionnelle, un parcours donné n'est proposé que sur un seul site de la COMUE ou mutualisé entre les universités co-accréditées.

Il est à noter toutefois que cette carte régionale des formations doit être repensée, notamment du fait de l'instauration de la nouvelle région Hauts-de-France (fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie), et donc de l'arrivée de l'Université Picardie Jules Vernes et de l'Université Technologique de Compiègne sur le territoire régional. La labellisation « i-site » en 2017 du projet de l'Université de Lille Nord Europe (ULNE) est un autre élément non négligeable, puisque le consortium « ULNE i-site » (Université de Lille et huit grandes écoles publiques) a pour ambition de construire et articuler trois Graduate Schools, proposant chacune des programmes pluridisciplinaires de niveau master et doctorat. Autrement dit, l'offre de formation de l'Université d'Artois doit désormais trouver sa place **au sein de la nouvelle région, à côté d'une offre concurrente et/ou en construisant les partenariats opportuns.**

Au niveau régional, on retrouvera, pour le prochain contrat, les différentes mentions de licence dans l'ensemble des universités de la région. Cette coexistence saine s'explique par la nécessité de disposer de formations de proximité dans la deuxième région la plus dense de France métropolitaine en termes de population. S'agissant des licences, l'offre de formation

de l'Université d'Artois renforcera toutefois sa visibilité grâce à la mise en place d'une nouvelle **Licence Compétence en Réseau** (projet financé par le programme « Nouveaux Coursus à l'Université » du PIA3) en partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne et l'Université du Littoral.

Quant à l'**effort de mutualisation au niveau master** qui a été engagé lors de la précédente accréditation, il sera poursuivi pour les mentions où la co-accréditation est demandée, mais avec un périmètre variable, tenant compte des possibilités réelles de co-pilotage des formations. Ainsi, l'Université d'Artois pourra demander, selon les mentions, une co-accréditation d'un périmètre plus restreint que celui de la COMUE ou à l'inverse plus large que celui-ci, permettant d'y inclure l'Université Picardie Jules Verne.

Les **licences professionnelles** devront, quant à elles, trouver leur place grâce à la spécificité de leurs parcours, et l'établissement sera particulièrement attentif aux recommandations de son Observatoire stratégique des formations, aux fins d'une adaptation constante de l'offre aux besoins socio-économiques du territoire.

#### 1.4. Relations entre l'offre de formation et la carte des écoles doctorales du site.

L'Université d'Artois entend poursuivre la dynamique entreprise, dans le cadre de son projet stratégique 2015-2020, autour d'une offre de formation pluridisciplinaire et complète, allant jusqu'au doctorat. Conformément à l'arrêté fixant le cadre national des formations, toutes les mentions de master de l'Université d'Artois ont un adossement à la recherche, permettant l'ouverture des études doctorales. Certains parcours types, qui s'appuient davantage sur les activités scientifiques des enseignants-chercheurs et des enseignants des équipes participant à la formation, sont même plus particulièrement orientés vers les métiers de la recherche, afin de faciliter une telle ouverture.

Dans la continuité de son ambition, l'Université d'Artois réitère donc sa demande de co-accréditation lui permettant une **délivrance conjointe du diplôme de doctorat** avec l'Université de Lille, établissement support des six écoles doctorales suivantes : Biologie-santé (BS) ; Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management (SESAM) ; Sciences de l'homme et de la société (SHS) ; Sciences juridiques, politiques et de gestion (SJPG) ; Sciences de la matière, du rayonnement et de l'environnement (SMRE) ; Sciences pour l'ingénieur (SPI).

Il convient toutefois de relever que l'instauration de la nouvelle région Hauts-de-France (fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie) pourra aussi conduire l'Université d'Artois à articuler son offre de formation avec les deux écoles doctorales de l'Université Picardie Jules Verne (« Sciences, Technologie et Santé » et « Sciences Humaines et Sociales »). Bien que l'UPJV n'ait pour le moment pas été soumise au même calendrier d'accréditation que les autres universités du versant nord de la région, le particularisme du contexte régional justifie désormais l'harmonisation des périodes contractuelles des différents établissements (ce que le ministère a déjà acté), mais sans doute aussi de donner la possibilité à ces établissements de saisir l'opportunité de nouveaux partenariats.

#### 1.5. Relations avec les écoles (ingénieurs ou autres) et autres institutions du site.

L'Université d'Artois sera attentive à maintenir et entretenir les relations avec les écoles et autres institutions du territoire régional. D'abord, et dans le contexte d'évolution réglementaire de la formation professionnelle, l'établissement sera particulièrement soucieux de se montrer attractif pour un public élargi, dans le cadre de convention de partenariat avec des écoles professionnelles. Le modèle du partenariat avec l'IMT Lille-Douai pour la formation diplômante d'élèves ingénieurs en « expertise juridique et technique de l'environnement » (Diplôme Universitaire ouvert à la formation initiale ou continue) pourra être développé. Ensuite, l'établissement aura pour projet de participer à la **création d'une Ecole d'ingénieurs en réseau** avec l'Université Picardie Jules Verne et l'Université du Littoral, l'une et l'autre étant déjà habilités par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Forte d'une telle habilitation, l'Université d'Artois pourra proposer deux parcours-types dans le cadre de ce réseau : l'un relatif à « l'industrie du futur » rattaché à la Faculté des sciences appliquées ; l'autre relatif à « l'intelligence artificielle » rattaché à la Faculté des sciences.

Parmi les institutions du site, l'Ecole Supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) est celle qui entretient les relations les plus étroites avec l'Université d'Artois. Un certain nombre des masters « Métier de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation du second degré » sont ainsi implantés sur différents campus de l'Université d'Artois, concurremment avec d'autres universités (Master MEEF en anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes, éducation physique...) ou exclusivement (Master MEEF en éco-gestion). Pour le prochain contrat, l'Université d'Artois entend **rester un « établissement partenaire » dans le cadre de l'accréditation de cette école** ; et ce, quel que soit le choix qui serait opéré quant à son rattachement à une université.

#### 1.6. Relations privilégiées avec le monde socio-économique ou culturel.

Pour mener sa politique active d'orientation et de préparation à l'orientation professionnelle, l'Université d'Artois continuera, dans le cadre du prochain contrat, à privilégier les relations avec les partenaires du monde socio-économique et culturel. À titre d'exemple, l'établissement est engagé dans trois projets d'excellence territoriaux (Cluster Senior University, Cluster Vivalley « Sport, Santé, Bien-être », Pôle numérique culturel), soutenus par les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et de l'Arrageois ou encore du Béthunois (« Smart City »).

L'implication des différents acteurs de l'insertion et des représentants des branches professionnelles sera encouragée tant dans les formations elles-mêmes que dans les instances stratégiques de pilotage de celles-ci. Au sein des formations, les **Unités de construction du projet professionnel** (UCPP) seront proposées aux étudiants de 2<sup>e</sup> et/ou 3<sup>e</sup> année de licence en unité libre ou obligatoire, en option, en bonus et en auditeur libre. En **licence professionnelle**, les intervenants du monde socio-économique conserveront une part importante des enseignements, même si l'université sera vigilante à préserver un équilibre avec les intervenants enseignants-chercheurs ou enseignants pour garantir un adossement universitaire à ces formations. Au sein des instances stratégiques de pilotage, la représentation des professionnels est assurée au sein de l'Observatoire stratégique des formations, qui est un organe intermédiaire entre le Conseil des composantes et la CFVU<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> V. supra 1.2.

L'établissement s'engagera en outre à rendre plus effectifs les conseils de perfectionnement, qui, conformément à la note de cadrage adoptée par la CFVU en mars 2017, sont composés de représentants du monde socio-économique ou culturel.

L'essor de la formation tout au long de la vie, et la récente réforme de la formation professionnelle, sont aussi des opportunités que l'établissement doit saisir pour accentuer la professionnalisation de ses formations. L'Université d'Artois poursuivra donc sa politique d'encouragement et de soutien au développement de l'alternance, par voie de professionnalisation ou de l'apprentissage, y compris dans des domaines expérimentaux comme ceux qui ont émergé au cours du précédent contrat. En complément, l'accès à la formation professionnelle, via la validation des acquis, devra permettre à tout public l'acquisition progressive et le renouvellement de compétences pour viser, à terme, l'obtention d'un diplôme universitaire.

Enfin, l'établissement gagnera à **formaliser ses relations avec les partenaires du monde socio-économique et culturel**. Beaucoup de formations s'appuient désormais sur des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec celles-ci. À titre d'exemple, l'UFR de droit a signé une convention de partenariat avec la Cour d'appel de Douai mettant à disposition les décisions rendues par la juridiction à des fins pédagogiques et de recherche. De la même manière, l'UFR de Lettres et Arts a formalisé un accord avec la Comédie de Béthune, en vue de la mise en place d'une classe préparatoire « égalité des chances » aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art dramatique et des conservatoires nationaux. Ce type d'accord devra se généraliser pour permettre à l'Université d'Artois de mieux valoriser ses partenariats. Les équipes pédagogiques seront aussi appelées à impliquer davantage les représentants du monde socio-économiques et culturel dans la construction et la mise en œuvre des formations, notamment au sein des conseils de perfectionnement (qui devront être effectifs pour l'ensemble de l'offre de formation), afin de les adapter aux besoins du territoire.

#### 1.7. Relations privilégiées avec les structures de recherche.

L'adossement des formations à la recherche est une priorité pour l'établissement. Au **niveau des masters**, cet adossement peut prendre des formes différentes, selon que le parcours vise une insertion professionnelle immédiate hors des études doctorales ou qu'il est particulièrement orienté vers les métiers de la recherche. Mais il est recherché dans toutes les formations de master, où l'intervention d'enseignants-chercheurs et chercheurs associés des structures de recherche permet de garantir une initiation à la démarche scientifique et de sensibiliser les étudiants aux thématiques de recherche de l'Université.

Pour le prochain contrat, l'établissement sera particulièrement attentif au lien master-doctorat. Ainsi, les maquettes de master intégreront, des éléments de formation par la recherche ou en lien avec la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, ou même UE d'initiation à la recherche), afin de permettre aux étudiants de master de mieux comprendre le positionnement de leur formation vis-à-vis des structures de recherche, et de bénéficier d'une formation graduée à la recherche. Afin de créer des vocations de poursuite d'études en doctorat, l'établissement encouragera la proximité des étudiants de master avec les structures de recherche et les doctorants qui y sont rattachés.

Au **niveau des licences**, l'Université d'Artois s'engagera pour le prochain contrat à mettre en œuvre les objectifs de l'arrêté relatif au diplôme national de licence. Les formations proposeront, selon la forme la mieux adaptée au champ disciplinaire (enseignement, stage, projet tuteuré, visite de laboratoire...), une initiation aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques.

Pour le prochain contrat quinquennal, l'articulation des formations avec la recherche sera plus prégnante pour l'ensemble de l'offre de formation. Les quatre champs de formation s'articulent en effet avec les quatre **Domaines d'Intérêt Majeur (DIM)**, qui fédèrent les équipes de recherche de l'Université d'Artois : « Eco-efficacité énergétique », « Patrimoines, territoires, transculturalités », « Recompositions du lien social » et « Intelligence artificielle ».

### 1.8. Relations privilégiées avec l'international.

Forte de nombreux accords internationaux (150 accords Erasmus+, 90 conventions de coopération, 11 conventions de double-diplôme, 3 délocalisations de diplômes), l'Université d'Artois souhaite infléchir sa stratégie en matière de relations internationales, en amplifiant les partenariats avec les universités étrangères (déjà existants ou à créer) à partir d'un **couplage plus étroit avec ses Domaines d'Intérêt Majeurs et ses laboratoires de recherche, mais aussi ses champs de formations et ses UFR ou IUT** (en ciblant des objets et thématiques communs). Les liens entre formation et recherche pourront ainsi se décliner à une autre échelle et acquérir une meilleure visibilité à l'international : l'internationalisation des formations (mobilité entrante et sortante, double diplomation, délocalisation et accords de coopération) serait ainsi mieux coordonnée aux politiques internationales de recherche (*visiting professors*, cotutelles de thèses).

La construction de l'offre de formation doit aussi favoriser le développement de parcours internationaux et le développement d'échanges privilégiés pour les étudiants avec des universités étrangères. Ainsi la mobilité étudiante sortante restera un axe majeur de la politique internationale, à tous les niveaux de la formation (L, LP, DUT, M et D). Cela passe par une préparation à la mobilité internationale et par l'intégration d'un séjour d'études et/ou d'un stage à l'étranger dans les filières où le projet pédagogique est résolument tourné vers l'international. Pour garantir un niveau linguistique satisfaisant, il faut aussi veiller à la progression de l'étudiant dans son parcours de formation en langues, ainsi que le recommande le nouvel arrêté licence avec la systématisation des certifications attestant du niveau en langues. Aussi, il conviendra pour l'établissement de s'appuyer plus particulièrement sur sa Maison des langues, qui est une structure pédagogique polyvalente répondant principalement aux besoins de formation en langue (accompagnement, soutien, ressources d'apprentissage, préparation d'un certificat en langues) et qui prépare aux stages à l'étranger ainsi qu'aux programmes de mobilité.

Quant à la mobilité entrante, la stratégie de l'Université d'Artois pour renforcer son attractivité internationale consistera à s'appuyer particulièrement sur son offre de formation à distance. Ce type de formation s'avère attractif pour des publics internationaux en quête de formations spécialisées ou dans une perspective propédeutique en vue d'une intégration ultérieure d'une formation de l'université. De même l'Institut Confucius, en partenariat avec l'Université de Nankin, permettra de mettre l'accent sur la coopération dans le domaine de

l'enseignement du chinois dans la région, de la formation continue des enseignants de chinois, des études pédagogiques, de la diffusion de la culture chinoise et du lien avec le monde de la recherche.

## 2. Organisation et pilotage de l'offre de formation

### 2.1. Dispositifs favorisant la coordination des formations (exemple portails, EUR, etc.).

La coordination des formations apparaît comme une priorité pour l'établissement dès lors qu'elle permet de favoriser la réussite des étudiants, ainsi que la construction de leur projet personnel et professionnel.

C'est donc au niveau des licences que les dispositifs favorisant cette coordination seront privilégiés. Ainsi l'Université d'Artois s'engage à veiller à ce qu'en début de cycle, et conformément à l'arrêté fixant le cadre national des formations, tout étudiant puisse bénéficier d'une organisation donnant accès à plusieurs mentions de licence ou de licence professionnelle. Cela se traduit notamment par la mise en place de **portails pluridisciplinaires** (mathématiques et informatique ; physique-chimie, chimie et sciences de la vie ; administration économique et sociale et économie-gestion ; langues, littératures et civilisations étrangères et régionales et langues étrangères appliquées), ou par l'existence de **passerelles entre les mentions d'un même domaine** (lettres et arts du spectacle ; administration économique et sociale, économie-gestion et droit ; sciences pour l'ingénieur, mathématiques et informatique). D'autres passerelles existent enfin **entre les licences classiques et les licences professionnelles**. Cette organisation, qui repose sur des équipes pédagogiques pluridisciplinaires, permet à tout étudiant, en cours de premier cycle et au plus tard à la fin du semestre 4, de retarder ou de modifier le choix de sa mention de licence ou de licence professionnelle en lien avec son projet personnel et professionnel en gardant le bénéfice des crédits ECTS acquis.

Au niveau des masters, la mise en place d'un dispositif de coordination des formations se justifie dans le cadre de la mise en place des « **Écoles Universitaires de Recherche** » (EUR), sur financement du programme d'investissement d'avenir, en région Hauts de France. Tout à fait consciente de l'intérêt d'un tel dispositif reliant le master au doctorat, l'Université d'Artois est prête à s'investir dans de tels projets débouchant sur la création de Graduate schools. L'établissement est déjà partenaire d'un projet déposé par l'Université du Littoral, visant à créer une « école interdisciplinaire de recherche pour les sciences marines, halieutique et les produits de la mer ». Ce projet, qui s'appuie sur des formations en logistique de l'Université d'Artois, a pour ambition de favoriser la coordination des forces de recherche et de formation des deux établissements.

Enfin, et dans le cadre de l'offre de formation continue, la mise en place de certificats universitaires (CU), conçus comme des blocs de connaissances et de compétences, construits à partir d'enseignements figurant dans les maquettes des diplômes nationaux et intégrés dans un ou plusieurs parcours, pourra constituer un levier de coordination entre les formations.

## 2.2. Dispositifs favorisant la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques.

En préparation du présent contrat, un **document de cadrage de la stratégie de formation** a été adopté à l'unanimité en Commission Formation et Vie Universitaire et en Conseil d'Administration<sup>4</sup>. Ce cadrage vise la maîtrise du coût des maquettes de licence, licence professionnelle et master. De fait, il est demandé aux composantes de veiller à la cohérence et à la faisabilité de leur offre de formation au regard de leur potentiel d'enseignement. Toute réflexion favorisant les mutualisations entre formations, et permettant d'atteindre un équilibre financier, est ainsi encouragée.

Plus globalement, la **structuration en champs de l'offre de formation** favorisera le travail concerté des équipes pédagogiques appartenant à un même champ. La mise en place des conseils de champs<sup>5</sup> permettra notamment de mener une réflexion commune sur les enseignements transversaux, ainsi que sur la mutualisation des équipes pédagogiques au sein de chacun des champs.

La mise en place d'une **nouvelle Licence Compétence en Réseau** (projet financé par le programme « Nouveaux cursus à l'université » du PIA3) avec l'Université Picardie Jules Verne et l'Université du Littoral favorisera la mutualisation inter-établissement. Sans remettre en cause les unités d'enseignements propres aux mentions de licences qui sont accréditées dans chacune des universités, la LCeR ouvrira un large panel aux étudiants en leur permettant, dans le cadre d'un parcours individualisé et suivi, de conjuguer différents « blocs de compétences » proposés par ces mentions.

## 2.3. Dispositif favorisant l'innovation pédagogique et les modalités variées d'enseignement.

Depuis la création d'un service dédié à la pédagogie universitaire en 2013, le « SUP Artois », la politique de l'établissement a consisté à promouvoir l'innovation pédagogique dans les enseignements. Le SUP organise des **ateliers réflexifs** dans les différentes composantes afin d'encourager les enseignants dans la transformation de leurs pratiques d'enseignement pour une meilleure réussite des étudiants. La promotion de l'innovation prend aussi la forme d'une valorisation des transformations de pratiques. Chaque année, depuis 2017, le SUP lance un appel à candidature pour l'obtention d'un **label « innovation pédagogique »** attribué à une UE (ou à un enseignement qui la compose) et mentionné dans le catalogue des formations de l'établissement. En outre, le **recours au numérique** peut optimiser la mise en œuvre de ces approches pédagogiques innovantes (utilisation des TICE, formations à distance, utilisation de MOOC, de jeux sérieux, etc.). La flexibilité offerte par les modalités pédagogiques du numérique et leurs formats est de nature à faciliter la mise en place de certains types de formation comme les formations en alternance, ou l'accès à des publics distants (publics internationaux ou empêchés).

Cette démarche doit s'appuyer sur des appels à projets financés par l'établissement. Ainsi, dans le contexte d'une collaboration accrue de l'Université d'Artois avec les Universités de

---

<sup>4</sup> V. le document en annexe.

<sup>5</sup> V. supra 1.2.

Picardie et du Littoral, un appel commun à projets « **Bonus Qualité Enseignement en Réseau** » (BQEeR) est lancé chaque année, avec un financement conjoint des trois universités. Cet appel à projets vise non seulement à soutenir la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques innovants, mais également à valoriser les initiatives des enseignants qui souhaitent s'engager dans une évolution de leurs pratiques pédagogiques en collaboration avec des collègues d'une ou deux autres universités. Les dispositifs financés doivent permettre de diffuser de nouvelles formes d'accompagnement à la transformation pédagogique au sein des trois établissements. À l'avenir, ils seront fléchés pour favoriser la mise en place de la Licence compétences en réseau (LCeR, projet financé par le programme « Nouveaux cursus à l'université » du PIA3).

Le BQEeR vient compléter les appels à projets propres à chacune des trois universités (**BQE**) sur les thématiques de l'innovation pédagogique et de la réussite étudiante. Dans le cadre du prochain contrat, le BQE sera un autre levier de la mise en œuvre de la nouvelle licence, en apportant un financement aux adaptations nécessaires de l'approche par compétences (masse salariale mais aussi équipement et investissement).

#### 2.4. Dispositif favorisant la participation des étudiants et diplômés au pilotage des formations.

Les étudiants investis et engagés au sein de leur campus sont plus aisément acteurs de leur formation. Par leur engagement, les étudiants développent également des connaissances et des compétences extra-académiques diversifiées, qui doivent être valorisées dans leur cursus. L'engagement étudiant est donc reconnu au niveau de l'établissement (la CFVU a voté une délibération relative à la reconnaissance de l'engagement étudiant le 17 novembre 2017). Toute forme d'engagement (activité bénévole, élective, professionnelle, militaire, de service civique,..) peut ainsi donner lieu à une dispense de stage ou d'enseignement, avec l'accord du responsable pédagogique, si l'activité ou l'engagement est en rapport avec la formation. En outre, l'engagement institutionnel ou associatif peut donner lieu à une certification de compétence. La **reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant**, qui participe de la réussite étudiante, sera poursuivie et consolidée dans le cadre du prochain contrat.

Dans les instances stratégiques de pilotage, la représentation des étudiants et des diplômés est assurée au sein des instances politiques (Conseil d'administration, Commission Formation et Vie Universitaire, Conseils d'UFR), mais aussi **au sein des conseils de perfectionnement** (note de cadrage adoptée par la CFVU le 17 mars 2017). S'agissant de ces derniers, l'établissement encouragera à leur effectivité dans toutes les composantes, pour faire de ces conseils de véritables outils d'amélioration continue des formations.

### 3. Aspects stratégiques de l'offre de formation

#### 3.1. Liens avec les axes stratégiques définis en matière de formation au niveau du site.

Dans le cadre du précédent contrat, l'Université d'Artois s'était engagée à définir ses axes stratégiques en matière de formation en lien avec la COMUE Lille Nord de France, laquelle

avait été présentée par les auteurs du rapport d'évaluation de l'établissement comme une opportunité à saisir. Les établissements de la COMUE Lille Nord de France se sont effectivement harmonisés pour rendre leur offre de formation plus visible. Ainsi, l'outil Mes Etudes-LNF présente une cartographie régionale de l'offre de formation, au sein de laquelle toutes les formations de l'Université d'Artois sont positionnées et localisées. Si aujourd'hui encore la perspective d'une **harmonisation régionale** est envisageable, la stratégie en matière de formation doit se définir dans le cadre d'une structure plus élargie, mais aussi plus souple que celle de la COMUE. Des rencontres mensuelles entre les vice-présidents formation des cinq universités publiques des Hauts-de-France permettent de mener une réflexion commune, notamment sur le développement stratégique de l'offre de master. Une telle réflexion s'appuie sur une nouvelle forme d'organisation de l'ESR en région, qui se construit progressivement autour d'une **Conférence Régionale des Présidents d'Université** (CRPU), réunissant depuis janvier 2018 les présidents des cinq universités publiques.

Parallèlement à cette nouvelle forme de coordination en région, l'Université d'Artois s'attache aussi à **articuler sa stratégie avec celles des Universités de Picardie Jules Verne (UPJV) et du Littoral Côte d'Opale (ULCO)**. Les trois universités présentent de nombreuses caractéristiques communes. Pluridisciplinaires et multipolaires, elles couvrent 87 % du territoire grâce à leurs différents bassins de recrutement, et s'adressent à 61 % de la population de la région. La réponse commune à l'appel à projets PIA3 « nouveaux cursus » (et son obtention le 9 juillet 2018) conforte une volonté commune d'innovation et d'adaptation de l'offre de formation aux nouveaux impératifs pédagogiques, notamment en 1<sup>er</sup> cycle. Elle conforte aussi le point d'attention particulier qui est porté par les trois établissements sur la personnalisation des formations. La mise en place de parcours personnalisés (déployée dans le nouveau cursus universitaire LCeR, Licence Compétences en Réseau) est un vecteur principal des projets stratégiques des trois universités, convaincues de leur mission de contribuer à l'élévation du niveau de qualification, de certification et de diplomation d'un public fragile, qui s'oriente trop souvent par défaut. Les universités vont d'ailleurs déposer un nouveau projet (en seconde vague de l'AAP « dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » du Programme d'Investissement d'Avenir) avec pour ambition d'articuler la personnalisation des formations avec celle des dispositifs d'orientation. Cette stratégie rejoint celles du Plan Académique de Formation du Rectorat et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### **3.2. Liens avec les axes stratégiques définis en matière de recherche au niveau de l'établissement et du site.**

Comme il a été dit précédemment au paragraphe 1.7, les quatre champs de formation s'articulent avec les quatre domaines d'intérêt majeur (DIM), qui fédèrent les équipes de recherche de l'Université d'Artois : « éco-efficacité énergétique », « patrimoines, territoires, transculturalités », « recompositions du lien social » et « intelligence artificielle ». Cette articulation entre champs de formation et DIM souligne la volonté de l'établissement d'un lien fort des axes stratégiques de la formation avec ceux définis en matière de recherche.

Tout comme la structuration de la recherche en quatre DIM vise à augmenter la visibilité des recherches conduites au sein de l'établissement et à développer des collaborations transversales et pluridisciplinaires entre les laboratoires, celle de la formation en champs vise

à renforcer l'attractivité des masters, ainsi qu'à promouvoir la poursuite d'études en doctorat, tout en favorisant les échanges entre les équipes pédagogiques. Certes l'Université d'Artois continuera sa stratégie d'une offre de formation académique et pluridisciplinaire, répondant aux problématiques socio-économiques du territoire. Mais elle aura aussi, pour le prochain contrat, l'ambition de **rendre mieux visible l'adossement de toutes ses formations à la recherche**, en faisant des champs de formation les vecteurs d'une coopération accrue entre UFR d'un même champ et entre laboratoires membres d'un même DIM.

Le **lien tissé entre champs de formation et domaines d'intérêt majeur** rendra la synergie entre l'enseignement et la recherche plus visible, non seulement à l'interne, mais également au plan régional, national et international.

### 3.3. Participation aux dispositifs de management de la qualité mis en œuvre par l'établissement et le site.

Le prochain contrat amènera l'Université d'Artois à consolider les dispositifs qu'elle a amorcés pour installer une « démarche qualité » des formations dans un **cercle vertueux** : enquêtes formalisées et anonymes d'évaluation des formations par les étudiants, analyse des résultats des enquêtes par les équipes pédagogiques au sein des conseils de perfectionnement, mise en œuvre des évolutions nécessaires de l'offre de formation, et communication sur le processus d'amélioration continue des formations.

La **charte relative à l'évaluation des formations et des enseignements** (votée en CFVU le 9 mars 2018) instaure la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel et centralisé d'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants, en appui sur l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE). Elle définit les actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des étudiants et des enseignants. Elle décrit les procédures d'évaluation, garantissant aux enseignants la confidentialité des informations relatives à leurs enseignements, et aux étudiants l'anonymat des réponses aux questionnaires. Elle décrit les procédures de communication et d'analyse des résultats de l'évaluation, dans le cadre des conseils de perfectionnement, de l'Observatoire stratégique des formations (OSF), et de la Commission formation et vie universitaire. Toute pratique d'évaluation des enseignements et des formations à l'Université d'Artois devra s'inscrire dans le cadre de cette procédure.

Les **Conseils de perfectionnement**, dont la composition et le rôle ont fait l'objet d'une harmonisation pour l'ensemble de l'établissement (note de cadrage adoptée par la CFVU le 17 mars 2017) seront effectifs pour toutes les mentions accréditées. Ils prendront en compte les données relatives aux taux de réussite et de poursuite d'études en licence générale, que l'établissement communique depuis juillet 2018, par l'intermédiaire de son Observatoire de la vie étudiante (OVE). Et si d'ores et déjà les indicateurs relatifs à l'insertion des diplômés de master et de licence professionnelle font l'objet d'un bilan annuel en **Observatoire stratégique des formations** et en **Commission formation et vie universitaire**, ils devront à l'avenir constituer un outil stratégique de développement de l'offre de formation et de coordination des champs de formation.

En matière de qualité de la formation, le **service de la formation continue (FCU)** a entamé une démarche de certification, qui s'est traduite par l'obtention d'une certification de services FCU délivrée par Bureau Veritas.

### 3.4. Autoévaluation : forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite.

#### Forces

- ✓ Cohérence et lisibilité de la structuration en champ (souligné comme point fort dans chacun des rapports d'évaluation de champs)
- ✓ Liens réels et étroits avec le monde socio-économique et culturel (souligné comme point fort dans les rapports d'évaluation des champs MUSCLE, OSE et EEIN)
- ✓ Dynamisme en matière de pédagogie universitaire et d'innovation au service de la réussite des étudiants
- ✓ Bon positionnement par rapport à la recherche (souligné comme point fort dans les rapports d'évaluation des champs CPT, OSE et EEIN)

#### Faiblesses

- ✓ Faible internationalisation des formations (souligné comme point faible dans chacun des rapports d'évaluation de champs)
- ✓ Insuffisante poursuite d'études en doctorat (souligné comme point faible dans les rapports d'évaluation des champs MUSCLE et EEIN)
- ✓ Faible attractivité de certains masters (souligné comme point faible dans les rapports d'évaluation des champs CPT et OSE)
- ✓ Insuffisante insertion professionnelle à la sortie des LP souligné comme point faible dans les rapports d'évaluation des champs MUSCLE et EEIN)

#### Opportunités

- ✓ Volonté de l'établissement de faire de la structuration en champs un outil stratégique (meilleure attractivité, meilleur adossement à la recherche)
- ✓ Lien organique entre les champs et les DIM pour l'adossement à la recherche
- ✓ Volonté de l'établissement de consolider la démarche qualité (analyse plus fine de la réussite et du devenir des diplômés, ainsi que des actions menées en faveur de l'innovation pédagogique, généralisation et cadrage des conseils de perfectionnement, systématisation de l'évaluation des enseignements et des formations)
- ✓ Volonté de l'établissement de consolider certains services dédiés à la formation comme l'Observatoire de la Vie Etudiante

#### Menaces

- ✓ Instabilité de la configuration de l'ESR en région, et les incertitudes liées au devenir de l'ESPE (INSP)
- ✓ Nombreuses évolutions réglementaires (réforme des masters, Parcoursup, arrêté licence, réforme de la formation des enseignants, réforme de la formation professionnelle et de l'alternance)
- ✓ Incertitudes quant aux moyens alloués, notamment pour la mise en place des dispositifs d'aide à la réussite

### 3.5. Prise en compte des recommandations émises par le HCERES.

Les recommandations émises par le HCERES ont fait l'objet d'une présentation synthétique en Commission formation et vie universitaire, avant même la réception des rapports définitifs d'évaluation. Les recommandations qui ont été faites spécifiquement pour chacune des formations évaluées ont été prises en compte dans les fiches projets par les équipes pédagogiques.

Les recommandations plus générales relatives à la stratégie et à la politique de formation de l'établissement ont été prises en compte dans le présent dossier d'accréditation. Plus particulièrement, l'établissement sera attentif à :

- se saisir des questionnaires d'évaluation des enseignements mis en place au niveau de l'université ;
- rendre effectifs les conseils de perfectionnement ;
- développer les indicateurs de suivi des formations (en-deçà et au-delà de l'enquête à 30 mois de l'OVE) ;
- renforcer l'ouverture internationale de ses formations ;
- repenser les masters à faible attractivité ;
- renforcer le nombre d'enseignants-chercheurs intervenants en licence professionnelle et élargir le vivier de recrutement pour affirmer l'adossement universitaire, tout en préservant l'insertion professionnelle de ces formations.

L'architecture globale de l'offre de formation ainsi proposée repose sur les projets des équipes pédagogiques au pilotage de chaque formation (enseignants-chercheurs, enseignants, intervenants professionnels extérieurs), tout en associant le personnel administratif en appui à la formation (scolarité, service d'orientation-information-insertion professionnelle, formation continue, pédagogie universitaire, documentation). Elle s'inscrit aussi dans un dialogue permanent entre les composantes et l'équipe de direction de l'établissement, dans l'objectif d'une **co-construction de la stratégie et de la politique de l'offre de formation** de l'Université d'Artois.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Adopté à la CFVU du 30 novembre 2018  
Adopté au CA du 21 décembre 2018

## Stratégie de formation de l'Université d'Artois Campagne d'accréditation des formations du contrat 2020-2025

Cadrage pédagogique, technique et financier  
adopté à la CFVU du 30 novembre 2018 et au CA du 21 décembre 2018

La stratégie de formation de l'Université d'Artois consiste à proposer une offre pluridisciplinaire, en lien étroit avec la recherche qui est menée au sein de ses domaines d'intérêts majeurs<sup>1</sup>, tout en étant fortement professionnalisante, pour tenir compte des besoins du monde socio-économique et culturel du territoire. Afin d'être lisible et cohérente, cette offre s'articule avec celle des autres établissements de la région des Hauts de France, en particulier pour les disciplines rares. Elle met également en évidence les spécificités académiques et scientifiques de l'Université d'Artois, par rapport à la carte régionale, nationale et internationale des formations.

L'élaboration de l'architecture de l'offre de formation (mentions, parcours, options), du contenu des formations (connaissances et compétences) et de la structure des maquettes de formation (lisibilité et soutenabilité) pour les diplômes de DEUST, licence, licence professionnelle et master, s'inscrit dans le cadre de cette stratégie, et dans le respect des textes réglementaires régissant les formations<sup>2</sup>. Le présent document en précise les éléments de cadrage.

### 1. Architecture de l'offre de formation (mentions, parcours, options)

L'architecture de l'offre de formation est présentée **par domaines** (Arts, lettres, langues ; Droit, économie, gestion ; Sciences humaines et sociales ; Sciences, technologies, santé), mais aussi **par champs** (Environnement, énergies, ingénierie et nutrition ; Organisations, sociétés, éducation ; Cultures, patrimoines, territoires ; Mathématiques, univers connecté, logistique) pour mieux traduire la déclinaison de la stratégie de l'établissement en matière d'offre de formation.

Pour chaque niveau (L, LP, M), l'offre de formation est organisée **en mentions**.

Une mention de formation peut regrouper **un ou plusieurs parcours**. Un parcours est défini en fonction d'axes de recherche scientifique et/ou de débouchés socio-professionnels spécifiques. Il doit permettre

<sup>1</sup> Les 4 domaines d'intérêt majeur (DIM) de l'Université sont : 1) L'éco-efficacité énergétique : Habitat, Logistique, Systèmes électrique ; 2) Patrimoines, territoires et transculturalités ; 3) Les recompositions du lien social : mesurer, expliquer, intervenir ; 4) Intelligence artificielle.

<sup>2</sup> Arrêtés relatifs aux modalités d'accréditation d'établissements de l'enseignement supérieur (2014), au cadre national des formations (30 juillet 2018 / 22 janvier 2014) ; arrêtés relatifs à la licence (30 juillet 2018 / 1<sup>er</sup> août 2011), à la licence professionnelle (17 novembre 1999) et au diplôme national de master (25 avril 2002).

la spécialisation progressive des étudiants et la poursuite d'objectifs diversifiés.

**Art. 3 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :**  
*Le parcours forme un ensemble cohérent d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences.*

Exceptionnellement, un parcours peut se décliner en « options » lorsqu'une coloration thématique ou disciplinaire (par ex., option de langue), une orientation vers un axe de recherche ou vers un débouché professionnel s'avèrent nécessaires.

Les intitulés des mentions correspondent aux éléments des nomenclatures nationales de licence, licence professionnelle et master. Les intitulés des parcours relèvent quant à eux du choix de l'établissement ; ils doivent être lisibles, courts de préférence, et explicites en matière de thématiques scientifiques et/ou de débouchés socio-professionnels.

*NB : Il est possible de solliciter du ministère la création d'une mention hors nomenclature, sur la base d'un argumentaire scientifique et pédagogique solide (spécificités scientifiques et/ou professionnelles liées à la stratégie de l'établissement ou aux besoins du territoire).*

## **2. Contenu des formations**

Le contenu de chaque formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences. Il s'appuie le plus souvent possible sur les nouvelles technologies de l'enseignement et sur les modalités pédagogiques innovantes, dans une démarche cohérente et adaptée d'apprentissage, et favorisant la réussite de l'étudiant.

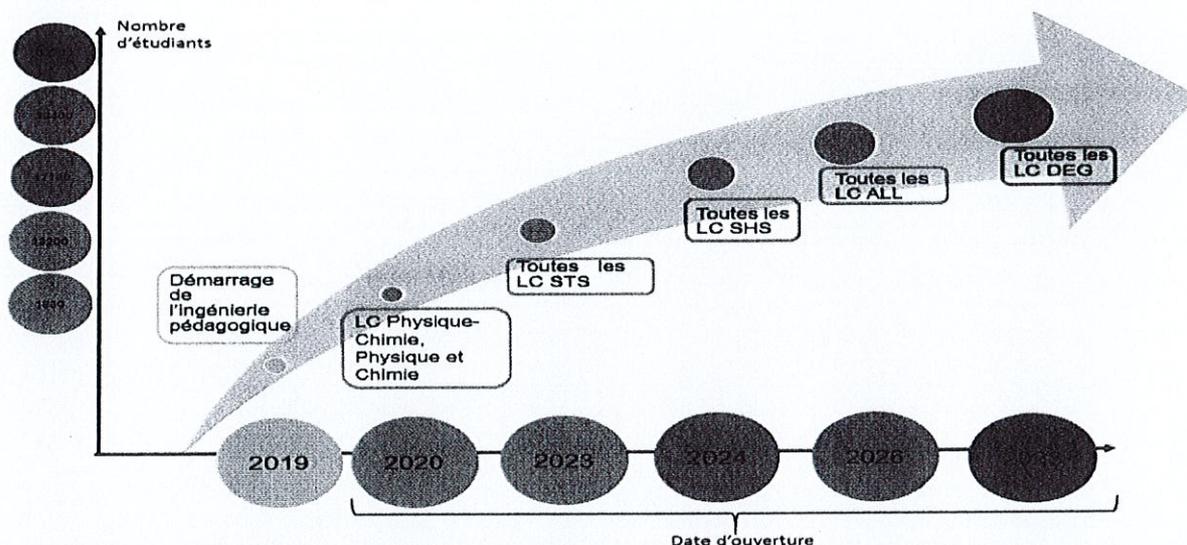
Encouragées par la mise en place d'un bonus qualité enseignement, les modalités de pédagogies innovantes sont, une fois la phase d'expérimentation terminée, intégrées dans le contenu des formations. Les UE qui intègrent ces modalités font l'objet d'un label permettant d'identifier et de valoriser les modalités innovantes de transmission des connaissances et savoir-faire (scénarios pédagogiques comme la classe inversée ou l'apprentissage par projet, reposant ou non sur le déploiement d'outils numériques).

### **2.1. Principes communs à l'ensemble des formations**

2.1.1. Organisation des enseignements en semestres, blocs de connaissances et de compétences, et unités d'enseignement

Les enseignements sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement, afin de séquencer les apprentissages.

L'organisation en blocs de connaissances et de compétences est obligatoire en licence et se mettra en place selon le calendrier de la LCeR (financement PIA pour le projet « NCU »).



L'organisation en blocs de connaissances et de compétences est vivement conseillée en master et en licence professionnelle car elle est indispensable au développement de la certification universitaire, que permet la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Chaque **unité d'enseignement** a une valeur définie en crédits européens.

Les unités d'enseignement peuvent se subdiviser en « éléments constitutifs »<sup>3</sup>, ayant eux-mêmes une valeur définie en crédits européens.

**Art. 11 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :**  
*Le nombre de crédits européens par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. Cette charge de travail, représentant selon les normes européennes entre vingt-cinq et trente heures pour un crédit européen, est estimée en fonction de la charge totale induite pour l'étudiant par les caractéristiques du parcours et, notamment, le nombre d'heures d'enseignement, les diverses activités pédagogiques mises en œuvre et le travail en autonomie. Cette charge prend en compte le recours aux technologies du numérique par équivalence avec des enseignements en présentiel permettant d'acquérir les mêmes compétences.*

Le quotient de base heure de travail encadré/heures de travail personnel de l'étudiant qui est recommandé est de 1 pour 2 (1h de travail encadré correspond à 2h de travail personnel de l'étudiant). Par exemple :

ECTS	Charge totale de travail	Détails du volume horaire
1	24H	8H de travail encadré (CM, TD, TP, toute activité pédagogique encadrée) / 16H de travail personnel de l'étudiant

### 2.1.2. Diversité du contenu des formations

Le contenu des formations tient compte du projet pédagogique de la formation mais aussi du projet

<sup>3</sup> Dans les plaquettes de présentation du contenu de la formation, les termes « matières » ou « séminaires » peuvent être préférés.

personnel et professionnel de l'étudiant (PPP). La prise en compte du PPP peut se traduire par une possibilité de choix pour l'étudiant de certains enseignements (notamment les enseignements spécifiques des parcours et/ou des options) et/ou celui d'une expérience en milieu professionnel (stage ou expérience professionnelle).

**En licence, le PPP fait l'objet d'une UE spécifique avec une progressivité sur les 6 semestres. Pour favoriser l'insertion professionnelle dès la fin de licence, cette UE permet à l'étudiant de se former aux techniques de recherche d'emploi au semestre 5 ou au semestre 6.**

La formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir un ensemble diversifié de connaissances et compétences :

### 1) Enseignement disciplinaire

L'étudiant doit pouvoir acquérir des connaissances et des compétences disciplinaires, en premier lieu dans les principales disciplines de sa formation, mais aussi dans des disciplines connexes et, le cas échéant, dans des disciplines d'ouverture qui favorisent l'acquisition d'une culture générale.

Les enseignements fondamentaux de la ou des discipline(s) de la formation sont communs aux différents parcours de la mention.

Les enseignements dans les disciplines connexes et le cas échéant, dans les disciplines d'ouverture, doivent le plus souvent possible être mutualisés avec d'autres mentions du même champ de formation (où ils sont déjà éventuellement proposés comme des enseignements fondamentaux).

Lorsque des enseignements sont spécifiques à un parcours, ils ne peuvent représenter qu'une part discriminante en volume horaire et en ECTS. Autant que possible, ces enseignements spécifiques sont mutualisés avec d'autres parcours de la même mention, ou d'autres mentions.

### 2) Langue étrangère

Toutes les formations intègrent un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale des diplômes, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère.

### 3) Préparation à l'insertion professionnelle

**Art. 11 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :**  
*Des représentants du monde socio-professionnel sont associés à la conception et à l'évaluation des formations, notamment dans le cadre de conseils de perfectionnement, et participent aux enseignements.*

**L'expérience en milieu professionnel est obligatoire en licence professionnelle et en master.** Elle peut être prévue au sein de parcours de licence.

Elle peut prendre la forme d'une formation en alternance entre milieu professionnel et établissement de formation, donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant et la structure d'accueil. Elle peut aussi prendre la forme de projets ou de périodes de formation en milieu professionnel, dont le stage.

Une part des enseignements de chaque formation est assurée par des intervenants issus du monde socioprofessionnel. Cette part représente, de manière réglementaire, un minimum de 25% du volume horaire de la formation de licence professionnelle.

**Rappel :** Toutes les formations sont dotées d'un conseil de perfectionnement conformément à la délibération de la CFVU du 17 mars 2017.

#### 4) Initiation à la recherche

**Art. 2 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :**  
*Afin de valoriser le lien substantiel entre formation et recherche dans l'enseignement supérieur et de placer les étudiants au plus près des savoirs produits dans les domaines correspondant à leur formation, les enseignements leur permettent de bénéficier des résultats de la recherche et de participer aux activités scientifiques organisées au sein des unités de recherche lorsque cela apparaît possible en fonction du niveau d'études et des objectifs de la formation.*

L'objectif de valorisation du lien entre formation et recherche doit être atteint à tous les niveaux de formation, notamment par la présence d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs au sein de l'équipe pédagogique.

En master, la formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

#### 5) Enseignement de la culture et des compétences numériques :

Toutes les formations intègrent un enseignement de la culture et des compétences numériques transversales et, de manière progressive, appliquées à la discipline ou au champ de formation. Cet enseignement peut être autonome dans une UE à choix unique ou à choix multiples ou intégré à un ou plusieurs enseignements disciplinaires.

##### 2.1.2. Socle de connaissances et de compétences

Toutes les formations (L, LP, M) attestent l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire.

La définition exacte de ce socle pour chaque mention de formation est inscrite dans la fiche RNCP de la mention et, pour le niveau licence, dans le référentiel de compétences de la licence.

En licence, conformément au référentiel précité, les formations sont structurées autour de trois types de compétences (qui sont qualifiés de « blocs de compétence ») :

- 1) **Des connaissances et compétences disciplinaires**, en premier lieu dans les principales disciplines de sa formation, mais aussi dans des disciplines connexes et, le cas échéant, dans des disciplines d'ouverture qui favorisent l'acquisition d'une culture générale. Ces connaissances et compétences disciplinaires (principales et connexes) permettent le traitement des principales problématiques du domaine de la mention par la mobilisation de concepts scientifiques, l'utilisation d'outils théoriques, de méthodes et de techniques. Ces compétences permettent également de positionner la recherche dans la construction des savoirs.



d'un cadre général du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) spécifiques à chaque formation.

## 2.2. Cadrage spécifique des formations de licence

Les formations de licence préparent à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et elles sont organisées pour favoriser la formation tout au long de la vie.

Elles initient les étudiants aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques.

Dans l'objectif de réussite des étudiants, les formations de licence doivent répondre aux objectifs suivants :

- 1) **Proposer une personnalisation des parcours de formation et offrir des dispositifs d'accompagnement pédagogique**, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis en formation initiale et en formation continue. Ces dispositifs sont organisés pour permettre la cohérence entre, d'une part, le projet de formation de l'étudiant, ses acquis et ses compétences et, d'autre part, le parcours de formation qui lui est proposé. Il s'agit de proposer des enseignements et des dispositifs de remédiation, avec allongement ou pas de la durée de la formation, à l'entrée de la première année (publics de type « oui si »).
- 2) **Proposer une spécialisation progressive des étudiants**. L'organisation de la formation doit permettre de se réorienter vers d'autres parcours ou mentions en gardant les bénéfices des ECTS validés. La réorientation doit pouvoir se faire aussi vers une licence professionnelle, un DEUST ou une autre formation de niveau Bac+ 2. La spécialisation progressive peut être organisée sous forme de portail, ou de doubles licences.
- 3) **Assurer une professionnalisation dès la L1**. Celle-ci consiste en plusieurs éléments, proposés de manière obligatoire ou au choix : découverte des métiers, techniques de préparation à l'insertion professionnelle, conduite de projets, projets tutorés, formation à l'entrepreneuriat, mise en situation professionnelle, expérience professionnelle (dont stage), etc. Elle se construit de manière progressive, dès la L1, grâce à l'UE Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant (PPP).
- 4) **Assurer une initiation** à la démarche et aux résultats de la recherche, découverte de la vie des laboratoires, stages en laboratoire.

## 2.3. Cadrage spécifique des formations de licence professionnelle

Les formations de la licence professionnelle sont conçues et organisées dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle.

Les formations de licence doivent avoir pour principal objectif d'apporter les fondements d'une activité professionnelle et conduire à l'autonomie dans la mise en œuvre de cette activité. Pour atteindre cet objectif, la formation doit permettre :

- 1) Un approfondissement des connaissances et un élargissement des compétences dans les secteurs concernés ;

- 2) Un apprentissage de la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les métiers visés ;
- 3) Une formation générale visant, notamment, à faciliter la maîtrise et l'utilisation de l'expression écrite et orale, d'au moins une langue vivante étrangère et des outils informatiques ainsi qu'à améliorer la connaissance de l'entreprise.

Le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif. Le stage et le projet tutoré constituent chacun une unité d'enseignement. Le stage comporte de 12 à 16 semaines. Le projet tutoré représente au moins un quart du volume de la formation, hors stage.

### 2.3. Cadrage spécifique des formations de master

Les formations de master incluent :

- 1) Une formation à et par la recherche, notamment par une intégration à la vie des laboratoires ;
- 2) Une préparation à l'insertion professionnelle et une expérience professionnelle : conduite de projets, projets tutorés, formation à l'entrepreneuriat, mise en situation professionnelle, expérience professionnelle (dont stage), etc. ;
- 3) Un enseignement de langue vivante étrangère. Il consiste en un enseignement de langue appliquée, qui peut être autonome ou intégré à un ou plusieurs enseignements disciplinaires.

## **3. Structure des maquettes de formation**

### 3.1. Lisibilité des maquettes de formation

Pour la lisibilité des contenus de formation et une meilleure prise en compte des activités d'encadrement, les termes suivants sont utilisés dans les maquettes de formation :

- 1) « **Mémoire** » pour désigner l'écrit académique de niveau master portant sur une recherche scientifique ;
- 2) « **Rapport de stage** » pour désigner l'écrit académique portant sur une expérience professionnelle faisant l'objet d'une convention de stage ;
- 3) « **Travaux d'études** » pour désigner l'écrit académique de niveau licence portant sur une recherche scientifique et/ou sur une expérience professionnelle ;
- 4) « **Expérience professionnelle** » pour désigner la mise en situation professionnelle encadrée par un enseignant, pouvant prendre des formes différentes (dont la reconnaissance d'une activité professionnelle menée dans l'établissement et/ou salariée) et ne donnant pas lieu à une convention de stage ;
- 5) « **Stage** » pour désigner la mise en situation professionnelle encadrée par un enseignant, faisant l'objet d'une convention de stage et régie par les dispositions de la loi sur le développement, l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

- 6) « **Projet tutoré** » pour désigner le projet encadré par un enseignant, qui développe le sens de l'initiative et l'autonomie dans la poursuite d'un travail et qui peut être individuel ou collectif.

### 3.2. Soutenabilité des maquettes de formation

#### 3.2.1. Volume horaire des maquettes de formation

L'offre de formation proposée par l'établissement correspond à des volumes horaires étudiants cohérents compte tenu de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant (heure de travail encadré/heures de travail personnel) pour chaque niveau de formation :

En licence, le volume horaire étudiant ne doit pas dépasser 1500 H.

En licence professionnelle, le volume horaire étudiant ne doit pas dépasser 450 H + 150H de projet tutoré.

En master, le volume horaire étudiant ne doit pas dépasser 850 H.

#### 3.2.2. Coût des maquettes de formation

Afin de maîtriser le coût de l'offre de formation, plusieurs critères sont pris en compte lors de l'élaboration de l'offre de formation permettant d'évaluer le coût des maquettes de formation :

- 1) Le nombre de mentions et de parcours proposés ;
- 2) Le volume horaire étudiant de la maquette ;
- 3) Le nombre horaire équivalent TD de la maquette (nombre de groupes CM, CM/TD, TD, TP) tenant compte des mutualisations, des proportions CM/TD et des seuils de dédoublement des groupes ;

Il est également tenu compte des effectifs attendus des formations et des moyennes d'étudiants inscrits par mention et par niveau de formation (sur la base des références de 2018-2019).

Une formation (mention, parcours) doit en effet viser un nombre d'étudiants suffisant pour permettre son pilotage (en matière de réussite, de poursuite d'études, de débouchés, etc), son positionnement dans la carte des formations et sa soutenabilité financière.

**NB :** *Les formations (mentions, parcours) ne correspondant pas à ces critères mais répondant à des objectifs scientifiques et/ou socioprofessionnels particuliers seront examinés au cas par cas au moment de l'élaboration de l'offre de formation.*

#### 3.2.3. Seuils d'ouverture des formations

Les composantes sont responsables de la gestion des formations qu'elles portent en fonction des règles établies pour le contrat 2020-2025 et des moyens qui leur sont alloués. Les choix faits par chaque composante et la gestion de ses moyens sont évalués dans le cadre du dialogue de gestion annuel mené entre les vice-présidences concernées et les directions de composante.

Pour les formations de licence et de licence professionnelle, les seuils d'ouverture doivent être vérifiés au plus tard une semaine avant le début des enseignements.

Pour les formations de master, les seuils d'ouverture doivent être vérifiés au plus tard à la fin de la première campagne d'inscription administrative.

Si le seuil n'est pas atteint à cette date, des mesures ponctuelles sont mises en œuvre pour remédier à la situation : mutualisation d'enseignements, ouverture sur ressources propres, fermeture ponctuelle du parcours.

L'étudiant devant pouvoir achever une formation qu'il a entamée, l'établissement doit assurer une continuité de formation au sein d'un même niveau (ouverture des L2-L3 et du M2). Les seuils de L2, L3 et M2 sont donc donnés à titre indicatif pour permettre une construction resserrée à la base de l'offre de formation.

Les **seuils minimaux d'ouverture au niveau des parcours** correspondent aux ordres de grandeur suivants<sup>4</sup> :

Parcours	Seuil
DEUST	15
L1	30
L2	20
L3	15
LP	15
M1	15
M2	15

**NB :** Les formations (mentions, parcours) ne correspondant pas à ces critères mais répondant à des objectifs scientifiques et/ou socioprofessionnels particuliers seront examinés au cas par cas.

## 4. Méthodologie et calendrier de l'élaboration de l'offre de formation

### 4.1. Méthodologie de travail

Le processus de construction de l'offre de formation se déroule à deux niveaux.

#### Au niveau de l'établissement :

- 1) Cadrage stratégique d'élaboration de l'offre de formation (validée par la CFVU)
- 2) Dialogue VP formation avec les composantes
- 3) Dialogue des responsables de champs avec les composantes (identification des enseignements pouvant être mutualisés, réflexion sur les possibilités de double diplômes, mise en place d'activités pédagogiques communes au champ de formation, etc).
- 4) Rédaction du dossier d'accréditation des formations

#### Au niveau des composantes : élaboration du projet de formation des mentions :

- 1) Fiche de formation : fiche d'identité (validée par le Conseil académique sur proposition du conseil de composante en avril 2019 et remontée au HCERES pour le 2 mai 2019) ;

<sup>4</sup> Ces seuils ont été calculés sur la base d'une moyenne des effectifs 2017-2018, et ils tiennent compte des recommandations de la Cour des comptes.

- 2) Maquette de formation validée par CFVU/CA sur proposition du conseil de composante en septembre/octobre 2019.

**Art. 6 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :**  
*Dans le cadre de la stratégie générale et de la politique des moyens de l'établissement arrêtées par le conseil d'administration, l'offre de formation ainsi que ses caractéristiques en termes de contenus, de structuration des parcours, de modalités de contrôle des connaissances et compétences et de dispositifs pédagogiques sont soumises à l'avis des conseils des composantes concernées et approuvées par l'instance de l'établissement qui a compétence en matière de formation. Ces caractéristiques sont transmises dans le cadre de la procédure nationale d'accréditation de l'établissement.*

#### 4.2. Calendrier de l'élaboration de l'offre de formation et de l'accréditation des formations

##### Calendrier du dialogue avec les composantes :

EGASS	Mardi 11 décembre de 14h00 à 15h30 Salle F.0.11 (Arras)
Histoire, Géographie, Patrimoines	Mardi 11 décembre de 15h30 à 17h00 Salle F.0.11 (Arras)
Sciences	Jeudi 13 décembre de 15h30 à 17h00 Amphi S23 - bâtiment B (Lens)
Droit	Vendredi 14 décembre de 16h00 à 17h30 Salle des actes (Douai)
Langues	Lundi 17 décembre de 14h00 à 15h30 Salle C1.0.05 (Arras)
Lettres et arts	Lundi 17 décembre de 15h30 à 17h00 Salle C1.0.05 (Arras)
STAPS	Mardi 18 décembre de 14h00 à 15h30 Salle des Conseils (Liévin)
IUT de Lens	Mardi 18 décembre de 16h00 à 17h00
IUT de Béthune	Mercredi 19 décembre de 9h30 à 10h30 Salle du Conseil (IUT de Béthune)
FSA	Mercredi 19 décembre de 10h45 à 12h00 Salle Prestige (Béthune)

##### Retro-planning en fonction du calendrier HCERES :

Septembre 2020	Mise en œuvre de la nouvelle offre de formation
Entre janvier et juin 2020	Contractualisation avec la DGESIP
Décembre 2019	Parcoursup, Portail national master à renseigner de la nouvelle offre de formation
Novembre-décembre 2019	Saisie de l'offre de formation dans Apogée et ACE
Octobre-novembre 2019	Vote en CFVU/CA des maquettes de formation
25 septembre 2019	Remontée des maquettes de L, LP et M à la Direction des études (après vote en Conseil de composante)
9 septembre 2019	Possibilité pour l'établissement de renvoyer des observations au HCERES sur les rapports définitifs
12 juillet 2019	Réception des rapports définitifs du HCERES sur le projet d'offre

	de formation
<b>Du 24 au 28 juin 2019</b>	Comités de visite HCERES
<b>14 juin 2019</b>	Réception des avis HCERES sur le projet d'offre de formation
<b>2 mai 2019</b>	Dépôt des fiches d'identité des mentions de L, LP et M et du dossier d'accréditation sur la plateforme HCERES
<b>26 avril 2019</b>	Vote en CAC des fiches d'identité des mentions de L, LP et M et du dossier d'accréditation
<b>26 mars 2019</b>	Remontée des fiches d'identité des mentions de L, LP et M à la Direction des études (après vote en Conseil de composante).
<b>26 février 2019</b>	Réception des rapports du HCERES sur les dossiers d'auto-évaluation de L, LP et M
<b>Décembre 2018</b>	Réunion dans les composantes sur l'architecture globale de l'offre de formation
<b>30 novembre 2018</b> <b>21 décembre 2018</b>	Vote du cadrage pédagogique, technique et financier en CFVU et CA



**Etablissement : Université d'Artois**

**Offre de formation 2015-2019**

Déclinez l'offre de formation 2015-2019, spécialité par spécialité pour les niveaux: Licence professionnelle (LP), Licence générale (L) et Master (M) en indiquant dans quel champ se situe cette formation. Pour les établissements déjà passés aux nouvelles nomenclatures, la déclinaison se fait par mention.

type diplôme (LP, L, M)	mention ou dénomination nationale
L	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT
LP	AMENAGEMENT PAYSAGER, CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN (parcours gestion différenciée des espaces verts)
LP	AMENAGEMENT PAYSAGER, CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN (parcours plurivales et aménagement durable de l'espace)
LP	GUIDE CONFERENCIER
M	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL
M	GEOGRAPHIE
M	HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE
M	SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS
L	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (ANGLAIS, ESPAGNOL, CHINOIS)
L	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (ANGLAIS/ALLEMAND, ANGLAIS/ESPAGNOL, ANGLAIS/CHINOIS, ANGLAIS/ARABÉ)
L	ARTS DU SPECTACLE
L	LETTRES
M	LETTRES
M	ARTS DE LA SCÈNE ET DU SPECTACLE VIVANT
M	FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
M	MUSÉOLOGIE, MUSÉO-ÉPIGRAPHIE
M	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES
M	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES
L	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)
M	STAPS, ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ
L	DROIT
LP	ACTIVITÉS JURIDIQUES: ASSISTANT JURIDIQUE
M	DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
M	JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES
M	DROIT DE L'ENTREPRISE
M	DROIT PUBLIC
L	ÉCONOMIE ET GESTION
L	ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
M	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
M	MARKETING, VENTE
M	ENTREPRENEURAT ET MANAGEMENT DE PROJETS
M	MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE
M	MANAGEMENT SECTORIEL
L	MATHÉMATIQUES
L	INFORMATIQUES
L	SCIENCES DE LA VIE
L	CHIMIE
L	PHYSIQUE, CHIMIE
LP	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
LP	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES: GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION
M	INFORMATIQUES
M	MATHÉMATIQUES
M	CHIMIE
M	NUTRITION ET SCIENCES DES ALIMENTS
L	LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX
LP	MAINTENANCE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS, DE PRODUCTION ET D'ÉNERGIE
LP	METIERS DE L'INDUSTRIE: CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS
LP	METIERS DU BTP: PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS (parcours gestion technique des bâtiments) <b>changé de nomenclature à partir de la rentrée 2019 pour la LP METIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'ÉNERGIE</b>
LP	METIERS DU BTP: PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS (parcours construction durable complément et performances énergétiques)
M	GENIE CIVIL
M	ELECTRONIQUE, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, AUTOMATIQUE
M	GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS
M	GENIE INDUSTRIEL
LP	METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ: RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENTS EN CABINET D'EXPERTISE
LP	COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES
LP	COMMERCE ET DISTRIBUTION
LP	METIERS DU TOURISME: COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES
LP	E-COMMERCE ET MARKETING NUMÉRIQUE
LP	METIERS DE LA GRH: ASSISTANT
LP	METIERS DE L'INFORMATIQUE: CONCEPTION, DÉVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS (à partir de la rentrée 2017)



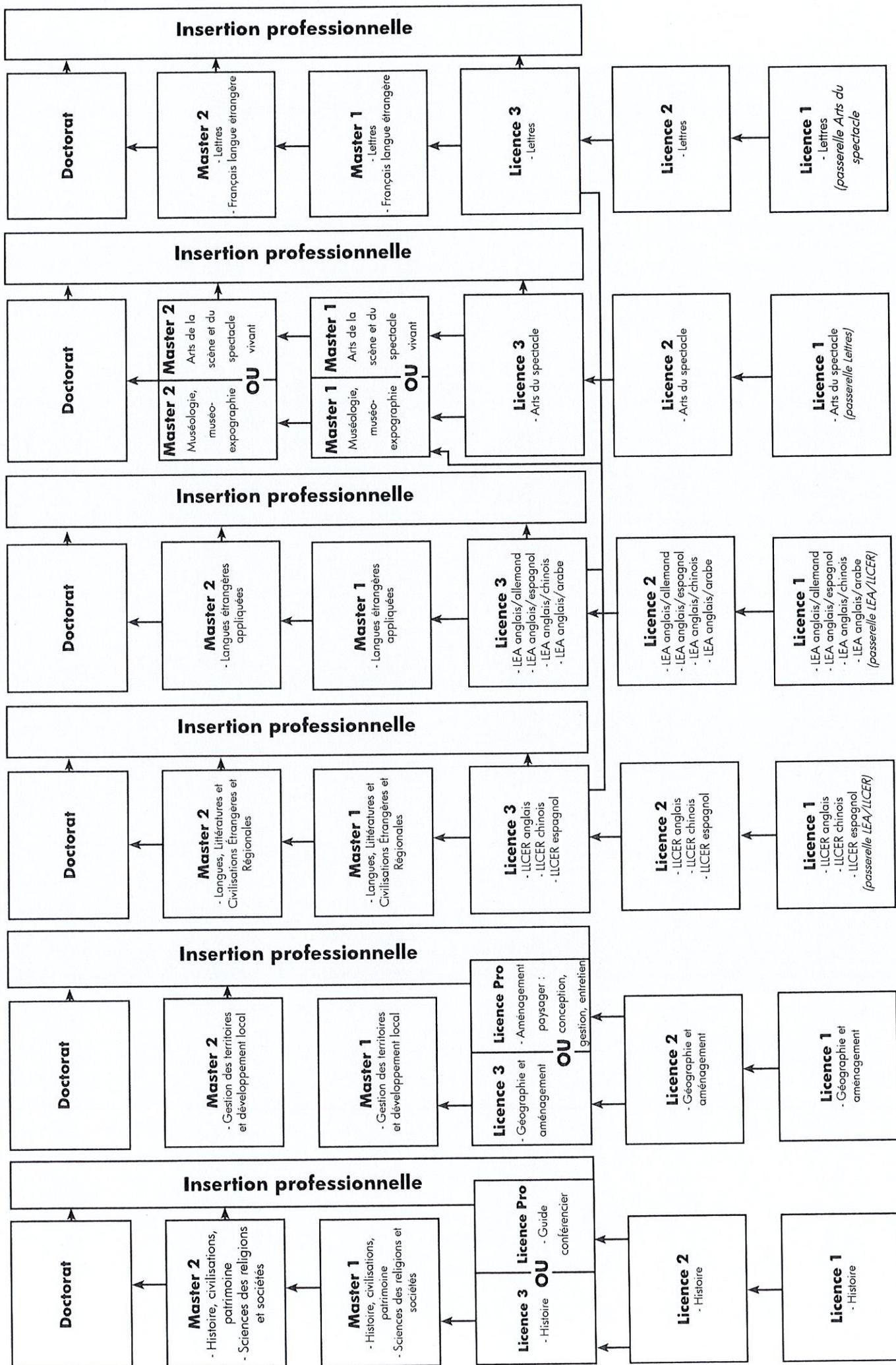
**Comparatif Formations LP, L, M**

**Offre de formation 2020-2024**

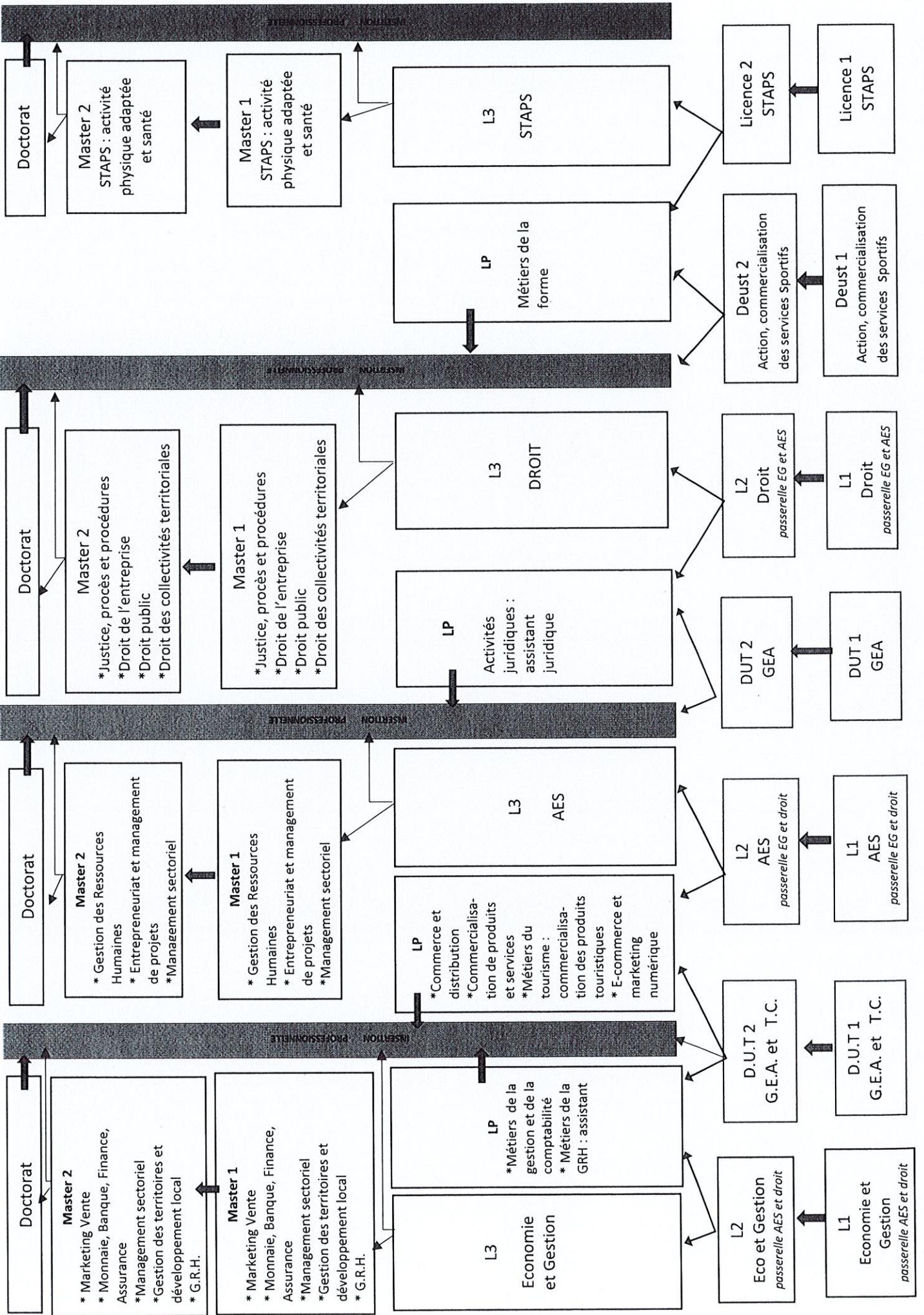
Indiquez le devenir de chaque formation dans la future offre de formation 2020-2024 en précisant dans quel champ 2020-2024 se situe la nouvelle formation. Seules les mentions (nouvelles nomenclatures) sont à enseigner. Les parcours-types de formation ne sont pas demandés.

type diplôme	nouvelle mention	Champ
L	HISTOIRE	CPT
L	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	CPT
LP	AMENAGEMENT PAYSAGER, CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN	CPT
LP	GUIDE CONFERENCIER	EEIN
M	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	CPT (PRINCIPAL) - OSE (SECONDAIRE)
M	GEOGRAPHIE	CPT
M	HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	CPT
M	SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	CPT
L	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (ANGLAIS, ESPAGNOL, CHINOIS)	CPT
L	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (ANGLAIS/ALLEMAND, ANGLAIS/ESPAGNOL, ANGLAIS/CHINOIS, ANGLAIS/ARABÉ)	CPT
L	ARTS DU SPECTACLE	CPT
L	LETTRES	CPT
M	LETTRES	CPT
M	ARTS DE LA SCÈNE ET DU SPECTACLE VIVANT	CPT
M	FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE	CPT
M	MUSÉOLOGIE, MUSÉO-ÉPIGRAPHIE	CPT
M	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	CPT
M	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	CPT
L	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)	OSE
M	STAPS, ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ	OSE
L	DROIT	OSE
LP	ACTIVITÉS JURIDIQUES: ASSISTANT JURIDIQUE	OSE
M	DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	OSE
M	JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES	OSE
M	DROIT DE L'ENTREPRISE	OSE
M	DROIT PUBLIC	OSE
L	ÉCONOMIE ET GESTION	OSE
L	ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	OSE
M	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	OSE
M	MARKETING, VENTE	OSE
M	ENTREPRENEURAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	OSE
M	MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	OSE
M	MANAGEMENT SECTORIEL	OSE
L	MATHÉMATIQUES	MUSCLE
L	INFORMATIQUES	MUSCLE
L	SCIENCES DE LA VIE	EEIN
L	CHIMIE	EEIN
L	PHYSIQUE, CHIMIE	EEIN
LP	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	EEIN
LP	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES: GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION	EEIN
M	INFORMATIQUES	MUSCLE
M	MATHÉMATIQUES	MUSCLE
M	CHIMIE	EEIN
M	NUTRITION ET SCIENCES DES ALIMENTS	EEIN
L	LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX	EEIN (PRINCIPAL) - MUSCLE (SECONDAIRE)
LP	MAINTENANCE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS, DE PRODUCTION ET D'ÉNERGIE	MUSCLE
LP	METIERS DE L'INDUSTRIE: CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	EEIN
LP	METIERS DU BTP: PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS	EEIN
M	GENIE CIVIL	EEIN
M	ELECTRONIQUE, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, AUTOMATIQUE	EEIN
M	GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS	MUSCLE
M	GENIE INDUSTRIEL	EEIN
LP	METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ: RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENTS EN CABINET D'EXPERTISE	OSE
LP	COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES	OSE
LP	COMMERCE ET DISTRIBUTION	OSE
LP	METIERS DU TOURISME: COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES	OSE
LP	E-COMMERCE ET MARKETING NUMÉRIQUE	OSE
LP	METIERS DE LA GRH: ASSISTANT	OSE
LP	METIERS DE L'INFORMATIQUE: CONCEPTION, DÉVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	MUSCLE

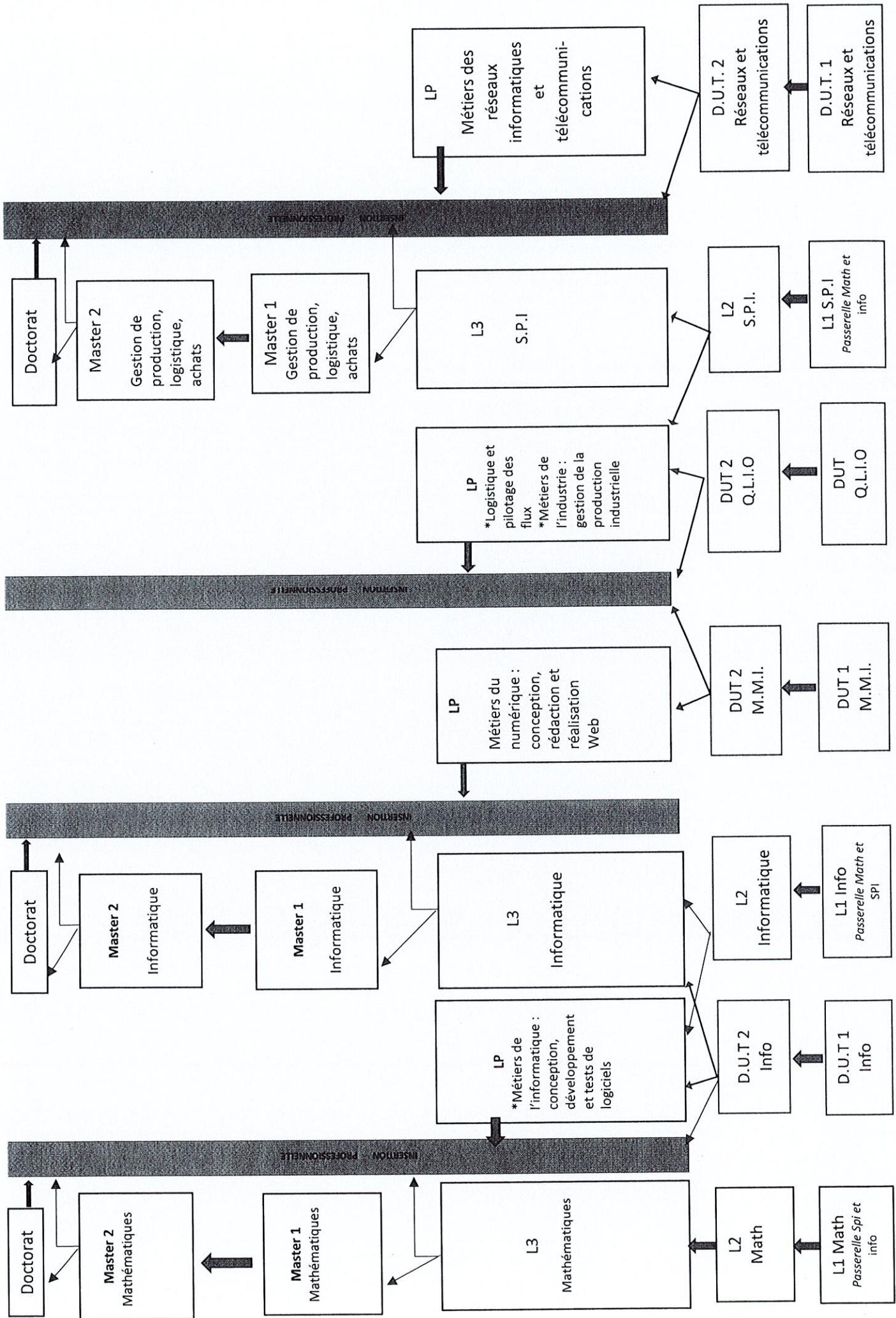




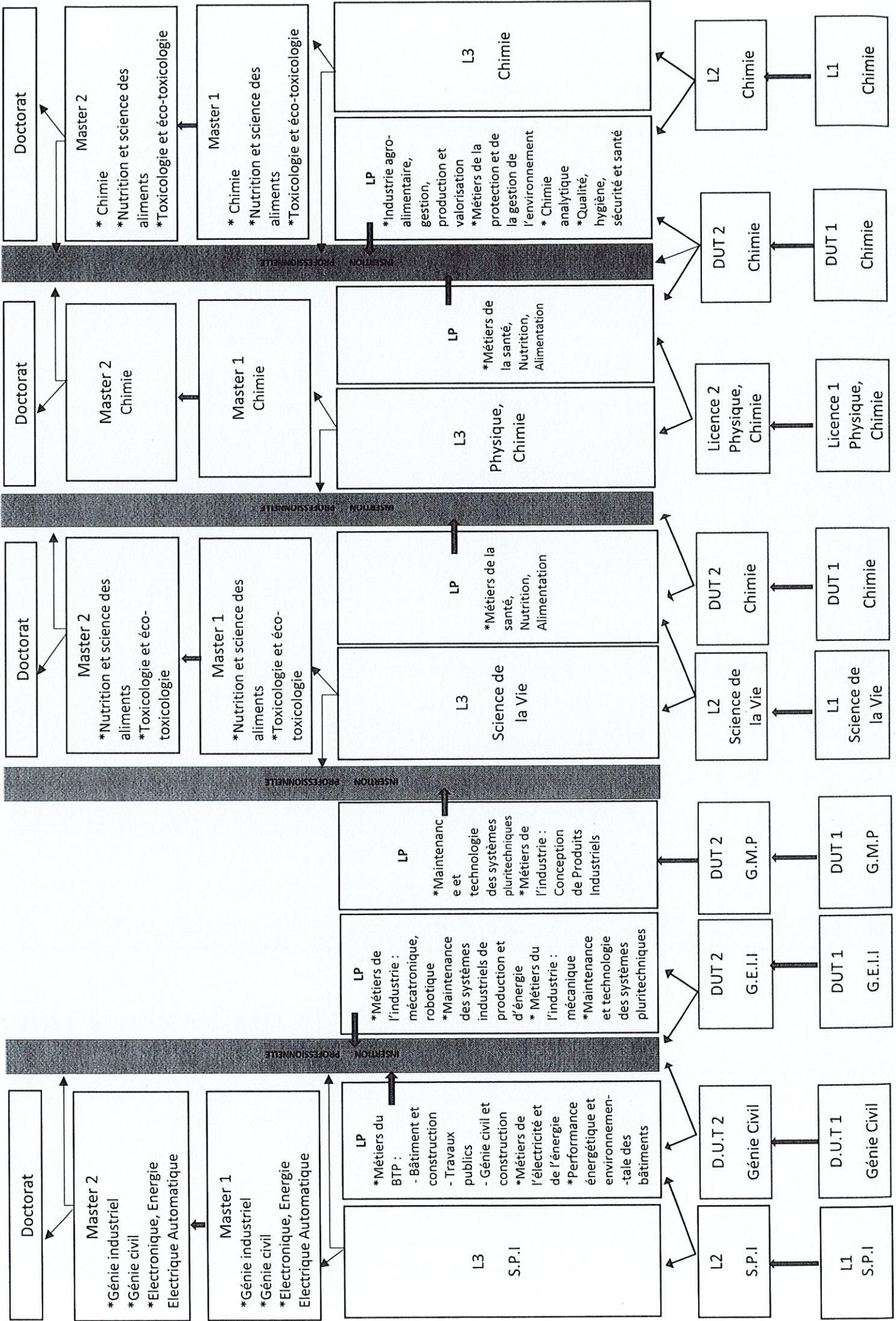
**CHAMP O.S.E.**



# CHAMP MUSCLE



# CHAMP E.E.I.N



## DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION LISTE DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E

Établissement : Université d'Artois

IUT	Implantation géographique	Spécialités	Options (le cas échéant)
IUT de Lens	Lens	Techniques de commercialisation	
IUT de Lens	Lens	Gestion des Entreprises et des Administrations	
IUT de Lens	Lens	Informatique	
IUT de Lens	Lens	Métiers du Multimédia et de l'Internet	
IUT de Béthune	Béthune	Chimie	- Chimie analytique et de synthèse - Chimie des matériaux - Chimie industrielle
IUT de Béthune	Béthune	Génie civil – Construction durable	
IUT de Béthune	Béthune	Génie électrique et informatique industrielle	
IUT de Béthune	Béthune	Génie mécanique et productique	
IUT de Béthune	Béthune	Réseaux et télécommunications	
IUT de Béthune	Béthune	Qualité, logistique industrielle et organisation	

## DA06 - DOSSIER D'ACCREDITATION LISTE DES DIPLOMES D'ÉTABLISSEMENT

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019  
VAGUE E

Établissement: Université d'Artois

Type de diplôme	Intitulé	Organisation
DU	Tremplin	UFR Sciences (Lens) IUT de Béthune IUT de Lens
DU	Compétences Managériales en Lean	Faculté des Sciences Appliquées (Béthune)
DU	Gestion du Stress et des Emotions	Faculté des Sports et de l'Education Physique (Liévin)
DU	Praticien en Techniques Psycho-Corporelles	Faculté des Sports et de l'Education Physique (Liévin)
DU	Gestion de Carrières de Footballeur Professionnel	Faculté des Sports et de l'Education Physique (Liévin)
DU	Soins Infirmiers en Psychiatrie et Santé Mentale	Faculté EGASS (Arras)
DU	Frontières et Intégration Européenne	UFR Histoire, Géographie, Patrimoines (Arras)
DU	Collaborateur commercial et de gestion	IUT de Lens
DU	Gérontologie	IUT de Lens
DU	Responsable et Assistant qualité en santé et médico-social	IUT de Lens
DU	Management et organisation en santé et médico-social	IUT de Lens
DU	Community Manager	IUT de Lens
DU	Production de contenus multimédias	IUT de Lens

DU	Accueil et communication touristiques	IUT de Lens
DU	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	Faculté de Droit (Douai)
DU	Expertise Juridique et Technique de l'Environnement	Faculté de Droit (Douai)
DU	Métiers de cadre A de l'administration	Faculté de droit (Douai)
DU	Secrétaire Assistant Médico-sociale	IUT de Béthune
DU	Langue et Culture chinoises	Institut Confucius